Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_050-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2025_007_050

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Céline PETETIN, James TESSON et Daphné HERMÈS.
Excusés : Jennifer NOU (pouvoir à Stéphane HERVOIR), Stéphanie SIMON (pouvoir à Guylaine SÉNÉ), Roméo AUNAY (pouvoir à Céline LANGUENOU) et Franck WALLON (pouvoir à Céline REBOUL)

Secrétaire de séance : François MOREAU

Date de convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstention
17	13	4	17	0	0

LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE ARVEST AVEC CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Exposé :

La commune de Pencran est propriétaire de l'immeuble situé place du Creisker qui abrite la salle polyvalente ainsi que le réfectoire de l'école, de l'ALSH et du Jardin d'enfants. Ce bâtiment date des années 1980 et nécessite de gros travaux de rénovation.

Monsieur le Maire rappelle le projet initial qui portait notamment sur :

- La mise en conformité de l'accessibilité des personnes handicapées,
- La mise en conformité électrique
- La création d'un réfectoire en extension pour accueillir le jardin d'enfants
- La reconfiguration des locaux de l'entrée
- Le déplacement de la cuisine et création d'une extension

Après réflexion et pour remédier à certaines problématiques fonctionnelles, techniques et réglementaires, le Conseil Municipal a souhaité faire évoluer le projet initial en créant un restaurant scolaire dissocié de la salle Arvest.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 423 000 € HT.

A ce stade, il convient de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de procéder à la rénovation de ladite salle et de créer un restaurant scolaire afin d'en améliorer l'efficacité énergétique et le confort d'usage ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_050-DE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Article 1 : **Décide le principe de réalisation et le programme de cette opération ;**

Article 2 : **Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer tous actes s'y référant ;**

Article 3 : **Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation des études et travaux en phase avec les besoins identifiés ;**

Article 4 : **Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ou de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et auprès d'autres co-financements : conseil régional, conseil départemental, CAPLD, fonds européens.**

Pour copie conforme au registre,

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
François MOREAU